



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Établissements privés non subventionnés

*ÉVALUATION D'UN PROGRAMME ET
DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE
INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES*

Rapport synthèse





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Établissements privés non subventionnés

**ÉVALUATION D'UN PROGRAMME ET
DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE
INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES**

Rapport synthèse



Décembre 2015

Préparé par Johanne Cloutier, coordonnatrice de projet
ce document peut être consulté sur le site Internet
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :
www.ceec.gouv.qc.ca

Ce document a été adopté à la 278^e réunion de la
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
tenue à Québec le 7 décembre 2015.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 978-2-550-74864-9 (version imprimée)
978-2-550-74865-6 (PDF)
© Gouvernement du Québec



Table des matières

Faits saillants	5
Contexte de l'opération	7
Portrait des collèges privés non subventionnés	9
L'évaluation d'un programme d'études	15
Pertinence.....	15
Cohérence.....	17
Méthodes pédagogiques et encadrement.....	17
Ressources humaines et matérielles.....	18
Efficacité.....	19
Gestion.....	20
L'évaluation de l'application de la PIEP	23
La conformité.....	23
L'efficacité.....	25
La démarche.....	25
Conclusion	27
Bibliographie	29
Annexe 1: Collèges et programmes évalués lors de la présente opération (2011-2015)	31
Annexe 2: Les recommandations émises dans le cadre de cette opération	33
Annexe 3: Portrait des collèges considérés dans le rapport	35
Annexe 4: Experts externes lors des visites d'évaluation	37
Annexe 5: Membres du comité consultatif	39



Faits saillants

Les collèges privés non subventionnés sont des établissements sous permis du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche autorisés à offrir des attestations d'études collégiales. À ce titre, ils sont soumis au Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC) de même qu'aux évaluations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

En 2010, la Commission conviait ces collèges à évaluer l'un de leurs programmes d'études à l'aide de leur Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), puis à porter un jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de leur politique. Ce rapport témoigne des principaux constats relevés par la Commission au cours de visites d'évaluation menées dans 18 collèges privés non subventionnés.

Forces des programmes et de l'application de la PIEP à souligner

- Une majorité de programmes de qualité ;
- Des professeurs compétents, disponibles et engagés envers leurs étudiants ;
- Des méthodes pédagogiques variées, dynamiques et adaptées aux compétences ;
- Un encadrement des étudiants de qualité ;
- Des ressources adaptées aux programmes ;
- Du matériel et des locaux accessibles ou un environnement favorable aux études supérieures ;
- Des progrès dans l'encadrement pédagogique des professeurs ;
- Une démarche ayant permis à la majorité des collèges de poser un diagnostic juste et précis sur l'état de leur programme.

Points à améliorer dans les programmes et dans l'application de la PIEP

- Des mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés à mieux structurer pour en améliorer l'efficacité ;
- Des plans de cours à améliorer dans plusieurs collèges afin qu'ils soient conformes au RREC et à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) des collèges ;
- Le taux de diplomation et de persévérance ;
- Les évaluations finales de cours, incluant le stage, dans un peu plus du quart des établissements afin qu'elles attestent l'atteinte des objectifs selon les standards ;
- Une application de la PIEP conforme et sur une base périodique.

Au terme de cette opération, la Commission s'attend à ce que les collèges privés non subventionnés veillent désormais à l'application continue de leur politique, c'est-à-dire qu'ils portent de façon périodique un regard approfondi sur les différents aspects de chacun de leurs programmes d'études et qu'ils prennent en charge les améliorations découlant de cet examen à l'aide de mécanismes efficaces. La Commission pourra dès lors témoigner de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre par les collèges dans le cadre de son évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.



Contexte de l'opération

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Pour réaliser sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel¹.

En avril 2010, la Commission invitait les collèges privés non subventionnés, établissements offrant uniquement, au collégial, des programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC), à évaluer un de leurs programmes en appliquant leur PIEP et à évaluer la conformité ainsi que l'efficacité de cette application. La Commission a précisé dans son *Document d'orientation*² les objectifs poursuivis par cette évaluation en plus d'en présenter les enjeux.

Cette opération découle du cadre réglementaire qui assigne des responsabilités aux collèges et à la Commission à l'égard des programmes d'études, des politiques et de leur application. Ainsi, comme le stipule l'article 24 du RREC, chaque établissement est tenu d'adopter une PIEP et de s'assurer de son application. De son côté, en vertu de sa loi constitutive, la Commission doit évaluer, pour chaque établissement, la PIEP et son application de même que les objectifs, les standards et la mise en œuvre des programmes d'études établis par l'établissement.

La PIEP est un outil de gestion destiné à guider les travaux d'évaluation de programme réalisés dans les établissements de façon à en assurer la qualité. Une telle politique, élément essentiel d'un système d'assurance qualité, permet en outre d'apporter de façon continue les ajustements requis à la mise en œuvre des programmes et, le cas échéant, de détecter les situations problématiques et d'y remédier³. En invitant les collèges privés non subventionnés à évaluer un programme à l'aide de leur PIEP et à juger de l'application de cette dernière, la Commission vise à promouvoir le développement d'une culture d'évaluation et à rendre compte de la qualité de la formation offerte dans ces établissements. Cette opération représente ainsi la dernière étape préalable devant permettre aux collèges privés non subventionnés de participer au même titre que les autres établissements collégiaux à l'audit de leur système d'assurance qualité⁴.

Cette opération est la dernière étape devant permettre aux collèges de participer à l'audit de leur système d'assurance qualité.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence, Québec, mars 2011, p. 5.
2. Idem, Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés. Document d'orientation, Québec, avril 2010, 9 p.
3. Idem, Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence, Québec, mars 2011, p. 7.
4. Idem, Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Orientations et cadre de référence, Québec, juin 2015, 79 p.

Fidèle à sa démarche habituelle, la Commission a précisé, dans le *Cadre d'analyse*⁵ de l'opération, les objets soumis à l'évaluation ainsi que les critères qu'elle entendait utiliser. De plus, elle a fourni un *Guide d'évaluation*⁶ destiné à renseigner le personnel des établissements sur le processus suggéré pour réaliser l'autoévaluation d'un programme d'études.

La Commission prévoyait initialement que les collèges procéderaient à l'évaluation de l'un de leurs programmes et à l'évaluation de l'application de leur PIEP au cours de l'année 2010-2011 et qu'ils transmettraient leurs rapports à la Commission en juin 2011. Cependant, ces échéances n'ont pas été tenues. À la demande du Conseil des collèges privés non subventionnés⁷, la Commission a reporté l'échéance à l'automne 2012. Cette nouvelle échéance n'a cependant pas non plus été respectée. Une année plus tard (en juin 2013), soit deux ans après la date de dépôt initialement prévue, il manquait encore environ la moitié des rapports d'autoévaluation. Divers facteurs expliquent le retard pris par certains établissements : attente de renouvellement de permis, changement de propriétaire, changements apportés à l'offre de programmes ou la fin de l'évaluation par la Commission de l'application de la PIEA qui venait de se terminer dans certains établissements au lancement de la présente opération. Au moment de la publication de ce rapport, 18 établissements avaient fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de cette opération et 18 rapports avaient été publiés. Les résultats présentés dans ce rapport portent sur ces 18 établissements et les programmes qu'ils ont évalués (annexe 1).

5. Idem, Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés. *Cadre d'analyse*, Québec, septembre 2010, 17 p.

6. Idem, Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). *Guide d'évaluation*, Québec, octobre 2010, 18 p.

7. Regroupement de certains collèges privés non subventionnés.



Portrait des collèges privés non subventionnés

Les collèges privés non subventionnés sont des établissements qui détiennent un permis du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais qui ne sont pas agréés aux fins de subvention. Soumis à la Loi sur l'enseignement privé, aux règlements adoptés en vertu de cette Loi et au RREC, ils offrent exclusivement des programmes conduisant à l'AEC. Outre les programmes qu'ils sont autorisés à offrir, leur permis mentionne la durée de l'autorisation et le lieu où le programme peut être dispensé. Plusieurs de ces établissements offrent aussi d'autres services comme de la formation non créditée et de la formation professionnelle.

Les collèges privés non subventionnés visés par cette opération forment un groupe diversifié en raison des domaines de formation et du nombre de programmes proposés, de leur structure organisationnelle et de l'expertise qu'ils ont développée en évaluation. Ainsi, plusieurs de ces établissements sont spécialisés dans un seul domaine de formation, la moitié d'entre eux n'offrant en effet qu'un ou deux programmes d'études. D'autres présentent une carte de programmes plus large, allant jusqu'à 17 programmes différents. C'est dans le domaine de l'informatique ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication que l'on retrouve la plus grande concentration de programmes. Il y a aussi plusieurs collèges qui proposent des AEC dans les domaines de l'administration et des arts. Quelques programmes sont finalement offerts dans les domaines des techniques biologiques, humaines et physiques.

Les collèges privés forment un groupe diversifié : plusieurs n'offrent qu'un ou deux programmes, d'autres présentent une carte de programmes plus large.

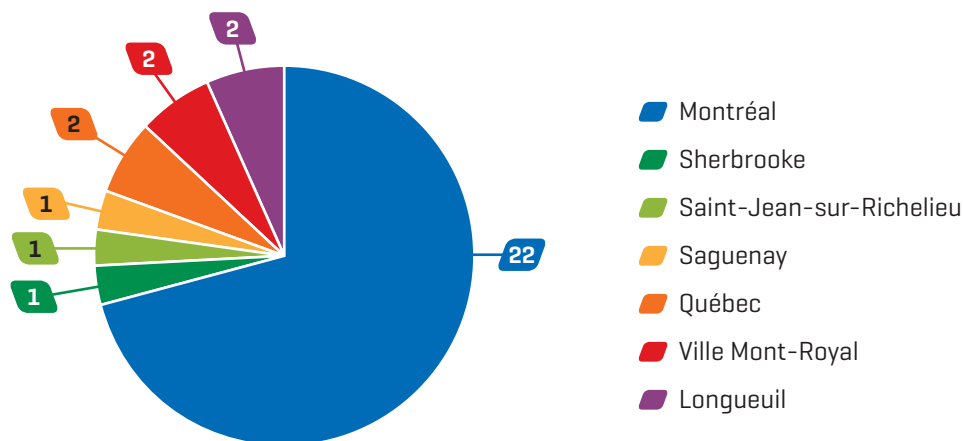
En 2001, lors de la dernière évaluation de programme ayant visé ces établissements, la Commission dénombrait 43 collèges privés non subventionnés. Au moment de lancer cette opération en 2010, elle en comptait 25. Depuis le lancement de l'opération, huit nouveaux établissements ont été fondés⁸ alors que le permis de deux établissements a pris fin⁹. La plupart des collèges privés non subventionnés sont situés à Montréal (22/31) ou dans sa grande région (5/31). Deux autres se trouvent à Québec, un à Saguenay et un autre à Sherbrooke. La figure 1 détaille cette information.

8. Collège Canada ; Air Richelieu ; Collège Saint-Michel ; Collège Ultra Montréal ; Isart Digital Montréal inc. ; Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. ; Lachute Aviation ; Galerie Synesthésie inc. Syn studio.

9. Collège gestion technologie Montréal [fin du permis en 2011] ; Collège Multihexa Québec [fin du permis en 2013].

Figure 1

Répartition des collèges privés non subventionnés par municipalité, Québec 2015



En 2010, au lancement de cette opération, 4 des 21 collèges¹⁰ touchés par celle-ci n'avaient encore jamais procédé à une évaluation de programme à la demande de la Commission et la majorité n'avait participé qu'à l'une des deux évaluations de programme menées antérieurement par la Commission auprès de ce groupe de collèges. (annexe 3) En outre, le tiers de ces établissements devait élaborer leur première PIEP avant de réaliser l'autoévaluation d'un programme et de l'application de la politique¹¹.

Lors de la publication de ce rapport, à l'exception de certains nouveaux établissements, tous les collèges privés non subventionnés s'étaient dotés d'une PIEP, ce qui représente un net progrès par rapport à la situation qui prévalait lors de la précédente évaluation de programme dans ces collèges.

Comme la figure 2 l'illustre, l'effectif étudiant des collèges privés non subventionnés a connu des variations importantes au cours des deux dernières décennies. En 1994, ces collèges accueillait 1 791 étudiants inscrits dans des programmes menant à une AEC. Au cours des années suivantes, ils ont connu une augmentation appréciable de leur population étudiante, qui a atteint un sommet de 10 260 étudiants en 1998-1999. Par la suite, les effectifs sont repartis à la baisse et ces collèges ne comptaient plus que 3 708 étudiants en 2006. Parmi les causes de cette variation importante d'effectifs, on compte notamment la hausse puis le déclin rapide des inscriptions dans les domaines de l'informatique de même que les changements apportés en 1998 au régime gouvernemental des prêts et bourses concernant les collèges privés non subventionnés. Au cours des années suivantes, les inscriptions dans

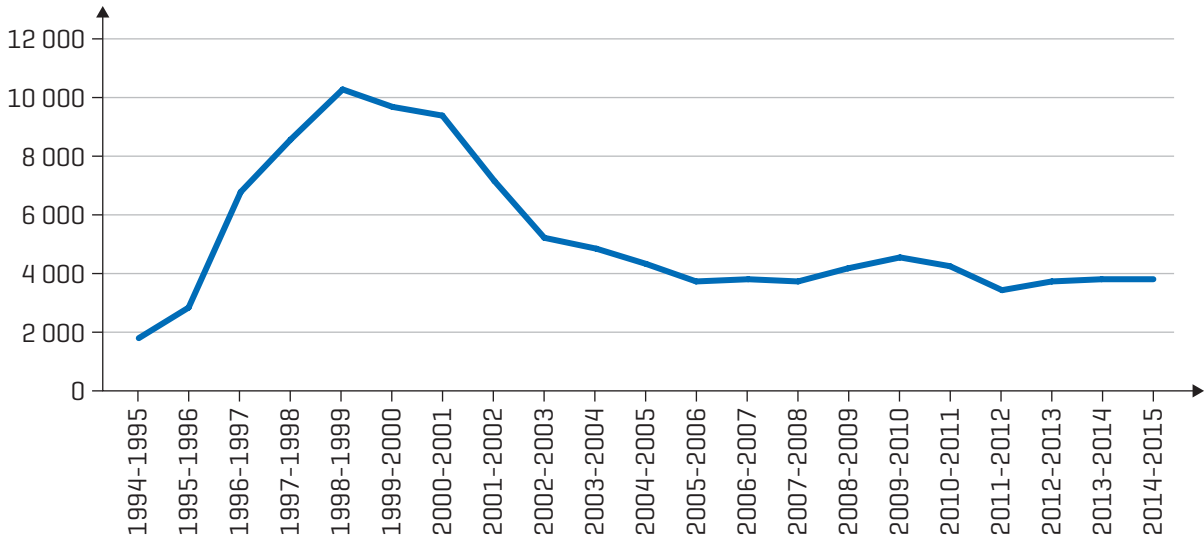
10. L'École de danse contemporaine de Montréal et l'École nationale de théâtre du Canada n'ont pas été touchées par cette opération. C'est le Cégep du Vieux Montréal qui est responsable de l'application de la PIEP pour l'École de danse contemporaine de Montréal. Quant à l'École nationale de théâtre du Canada, elle n'est pas soumise aux mêmes obligations envers la Commission que les autres collèges.

11. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002. Rapport synthèse, Québec, juillet 2003, p. 12.

les collèges privés non subventionnés ont eu tendance à se stabiliser. Après une légère augmentation jusqu'en 2010, les inscriptions ont modestement fléchi au cours des années subséquentes, tout en demeurant aux alentours de 4 000 étudiants.

Figure 2

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans un programme menant à une attestation d'études collégiales dans un collège privé non subventionné



La proportion d'étudiants inscrits dans les programmes d'AEC donnés par les collèges privés non subventionnés par rapport à l'ensemble du réseau a également varié de façon importante au cours des dernières décennies, comme le démontrent les figures 3, 4 et 5. Rappelons que le réseau d'enseignement collégial comporte quatre catégories d'établissement, soit les cégeps, les collèges privés subventionnés et privés non subventionnés de même que les établissements relevant d'un ministère ou d'une université comme le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Selon l'année, la proportion d'étudiants inscrits dans les collèges privés non subventionnés a représenté entre 8,7 % et 29,7 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans un programme menant à une AEC. En 1994 par exemple, les étudiants inscrits dans ces collèges représentaient 9 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans un programme d'AEC. Cette proportion a plus que triplé au cours des cinq années suivantes pour atteindre un sommet de 29,7 % en 1999-2000. Par la suite, les inscriptions ont diminué pour se stabiliser aux alentours de 18 %. Enfin, depuis 2011, le nombre d'inscriptions dans les collèges privés non subventionnés a de nouveau légèrement baissé et se situe désormais autour de 16 % de l'effectif étudiant inscrit dans une AEC dans le réseau collégial.

Au Québec, les collèges privés non subventionnés comptent 16 % de l'effectif étudiant inscrit dans une AEC.

Figure 3

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans un programme menant à une attestation d'études collégiales dans un collège privé non subventionné

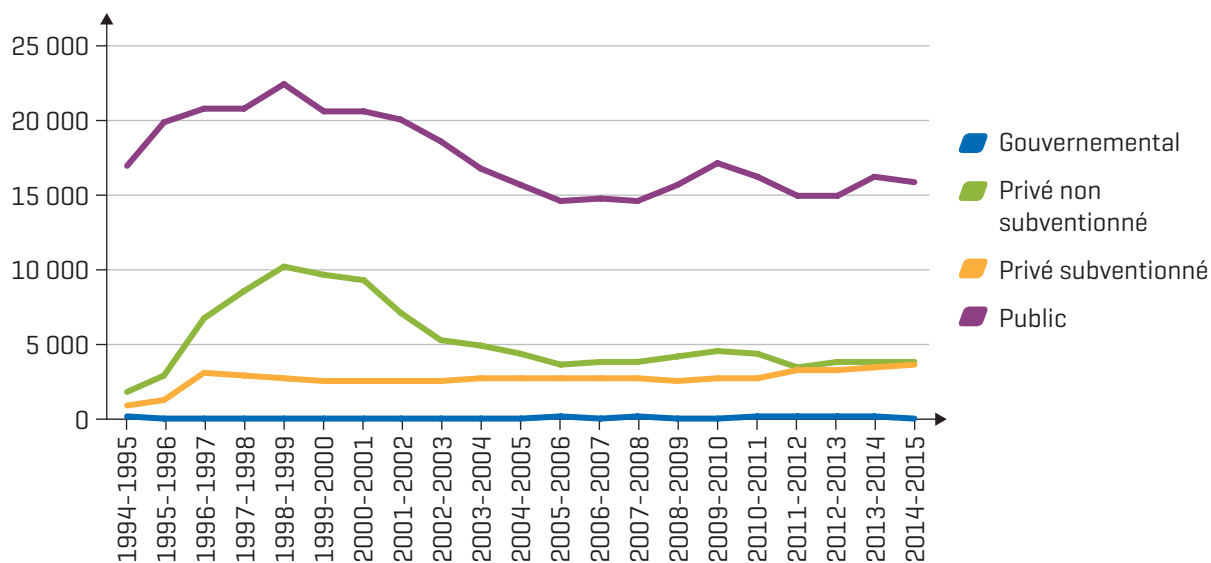


Figure 4

Évolution du pourcentage de l'effectif étudiant inscrit dans un programme menant à une attestation d'études collégiales dans un collège privé non subventionné par rapport à l'ensemble du réseau

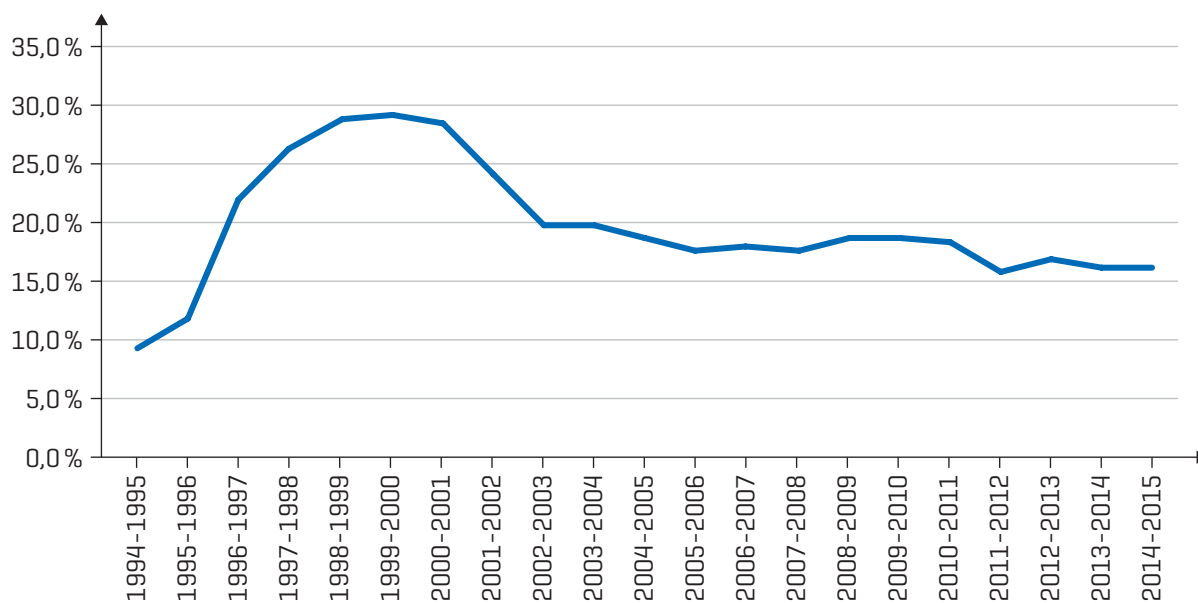
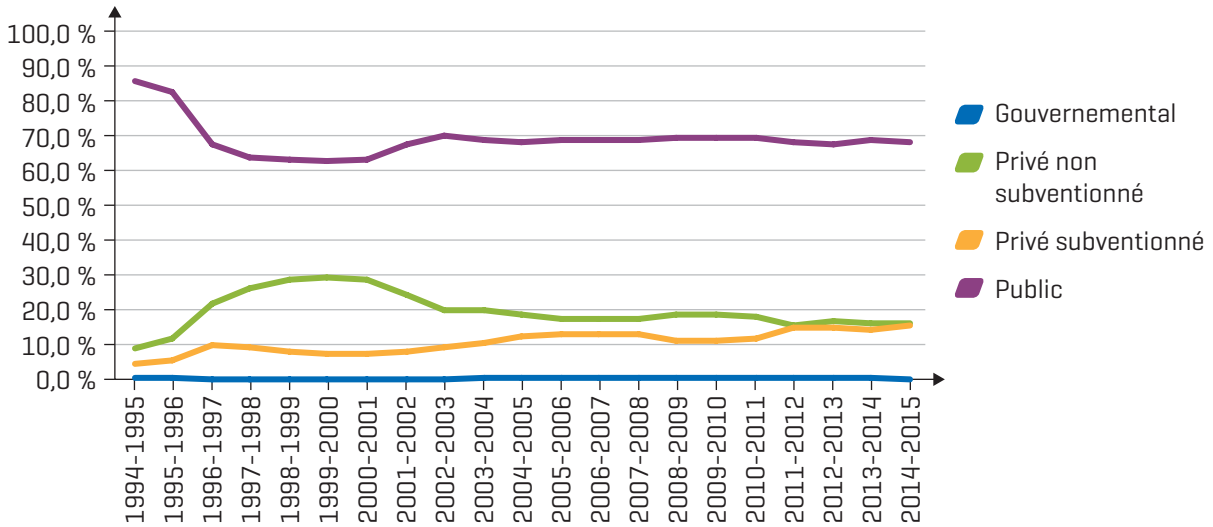


Figure 5

Évolution du pourcentage de l'effectif étudiant inscrit dans un programme menant à une attestation d'études collégiales selon le réseau d'enseignement.



Les personnes qui s'inscrivent dans les collèges privés non subventionnés sont majoritairement âgées de moins de 30 ans, comme l'illustre la figure 6. Notons que plusieurs d'entre elles ont déjà été inscrites aux études postsecondaires ou ont connu une expérience de travail avant de s'inscrire dans un programme menant à une AEC. Pendant plusieurs années, les étudiants de ces collèges étaient majoritairement masculins, mais depuis quelques années, l'écart entre les femmes et les hommes s'est réduit pour arriver à une certaine parité, comme le montre la figure 7.

Figure 6

Évolution du pourcentage de l'effectif étudiant inscrit dans un programme menant à une attestation d'études collégiales dans un collège privé non subventionné selon le groupe d'âge

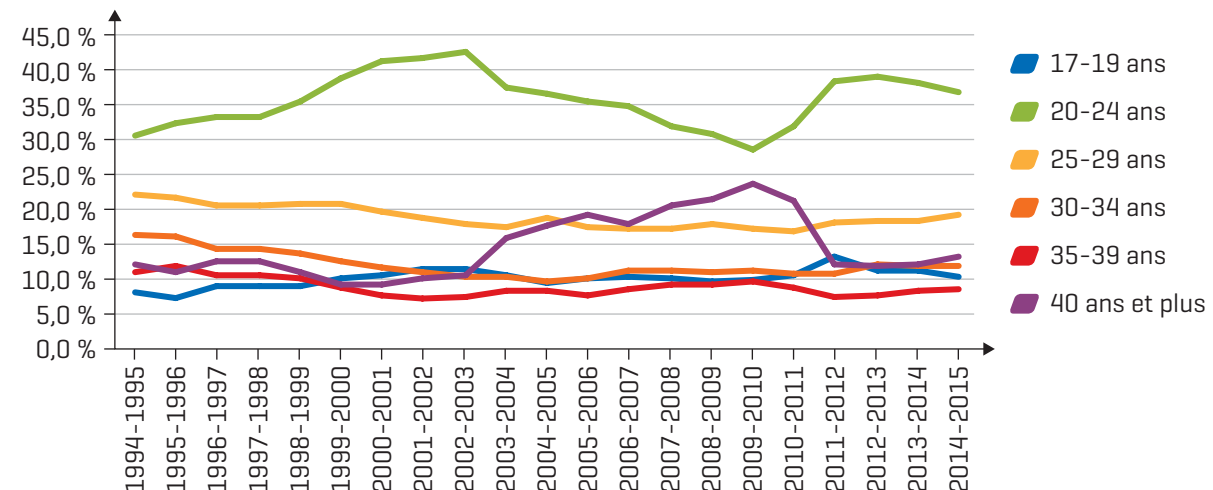
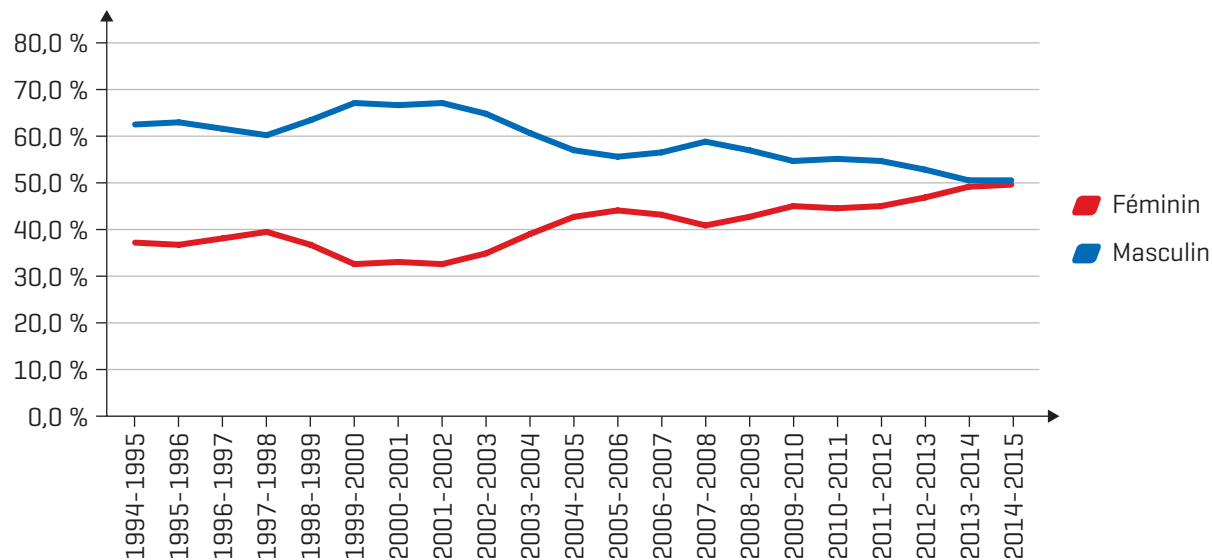


Figure 7

Évolution du pourcentage de l'effectif étudiant inscrit dans un programme menant à une attestation d'études collégiales dans un collège privé non subventionné selon le sexe





L'évaluation d'un programme d'études

La Commission a demandé aux collèges privés non subventionnés d'évaluer de façon approfondie un de leurs programmes en utilisant leur PIEP (annexe 1). Les critères qu'elle a préconisés pour réaliser cette évaluation tiennent compte des principales dimensions de la mise en œuvre du programme. Il s'agit des six critères suivants : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion.

Pertinence

Étant donné que la grande majorité des étudiants qui s'inscrivent dans un programme menant à une AEC ont comme objectif d'avoir une formation technique de base qui leur permet d'intégrer le marché du travail assez rapidement ou d'y retourner, la pertinence d'un programme revêt un caractère essentiel.

Pour élaborer leurs AEC, la majorité des établissements s'est basée sur les programmes menant aux DEC auxquels elles sont associées. Certains collèges ont adopté l'ensemble des compétences spécifiques du DEC, alors que d'autres ont choisi des compétences parmi plus d'un DEC ou ont combiné des compétences locales à des compétences ministérielles. La Commission observe que la grande majorité des programmes sont pertinents, c'est-à-dire que leurs compétences sont adaptées aux attentes des employeurs et qu'ils préparent les étudiants à s'intégrer au marché du travail. Selon les données des collèges, la majorité des employeurs, des finissants et des diplômés sont très satisfaits de la formation reçue. La Commission note que quelques établissements ont révisé leurs programmes ou sont à les revoir et que plusieurs ajustent régulièrement le contenu de leurs cours afin de mieux répondre aux exigences des employeurs.

Les programmes sont adaptés aux attentes des employeurs.

Dans l'ensemble, les établissements entretiennent avec les employeurs des liens qui leur permettent de recueillir de l'information utile pour adapter de façon continue leurs programmes aux besoins du marché de l'emploi. Les établissements s'appuient en premier lieu sur l'expertise de professeurs qui comptent une longue expérience dans leur domaine de spécialisation ou qui y sont encore actifs, ce qui contribue à maintenir à jour leurs connaissances sur les exigences du marché du travail. Plusieurs collèges recueillent également de l'information auprès des employeurs grâce à leur service de placement ou à la rétroaction obtenue lors de stages. La participation à des tables de concertation, l'organisation de soirées d'information, de journées d'info carrière ou de galas d'excellence au cours desquels se côtoient professeurs, étudiants, diplômés et employeurs, ou encore l'invitation d'experts à donner une conférence aux étudiants sont d'autres moyens pris par les collèges pour se tenir informés des besoins du marché du travail et ainsi alimenter l'évaluation continue de la pertinence de leurs programmes. La Commission note une nette amélioration de l'efficacité des mécanismes de liaison des établissements avec les employeurs depuis la dernière évaluation de programme réalisée dans

les collèges privés non subventionnés¹². Dans près de la moitié des collèges, ces mécanismes demeurent cependant peu structurés, ce qui peut compliquer le maintien des liens dans certaines circonstances, par exemple en cas de roulement de personnel. La Commission juge que les collèges doivent poursuivre le développement de liens plus structurés avec les employeurs afin de maintenir la pertinence de leurs programmes.

Pour vérifier si leurs programmes répondent aux attentes des étudiants, les collèges s'appuient sur la rétroaction des stagiaires, profitent de la remise des diplômes pour rencontrer d'anciens étudiants ou encore font une relance auprès de leurs diplômés. La Commission observe toutefois que les mécanismes en place permettent rarement de rejoindre un nombre suffisant de diplômés, ce qui limite la validité des résultats obtenus. Par ailleurs, ces mécanismes ne permettent par ailleurs pas toujours de recueillir de l'information sur les différents aspects des programmes de la part des diplômés. Pour ces raisons, la Commission a jugé que plusieurs collèges devaient améliorer leur mécanisme de liaison avec leurs diplômés afin de s'assurer de l'adéquation de la formation qu'ils offrent aux attentes des étudiants (annexe 2).

Lors de l'évaluation, les collèges devaient fournir des données relatives à la situation en emploi de leurs diplômés en précisant le taux de placement en lien avec la formation et le statut de l'emploi. Presque tous les établissements ont fourni des données à ce sujet. En général, selon les collèges, le taux de placement dans le domaine de formation est bon. Cependant, le taux de placement est sous la barre des 50 % dans quelques établissements qui offrent des formations reliées au domaine des arts. Par ailleurs, dans plusieurs cas, les conclusions des collèges doivent être considérées avec prudence, étant donné les difficultés rencontrées au moment de rejoindre les diplômés et la faiblesse de l'échantillon considéré. Notons également que les collèges n'ont pas utilisé les mêmes indicateurs pour évaluer l'intégration en emploi de leurs diplômés, certains distinguant, par exemple, le travail à temps plein du travail à temps partiel et d'autres non. En somme, étant donné que le taux de placement est l'un des indicateurs les plus sûrs de la pertinence des programmes menant à une AEC, la Commission considère que les établissements doivent se donner les moyens de suivre leurs diplômés de manière à obtenir des données fiables sur leur situation d'emploi. Elle note également que la difficulté à recueillir une information aussi exacte que possible sur le placement de leurs diplômés représentait déjà un enjeu lors des évaluations de programme réalisées précédemment dans ces collèges.¹³

En conclusion, la Commission note que les formations offertes répondent généralement aux besoins des étudiants et les préparent bien à intégrer le marché du travail. Toutefois, dans près de la moitié des collèges, elle a émis des avis sur les mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés et considère que les collèges devraient les structurer davantage pour les rendre plus efficaces. La Commission constate que plusieurs collèges avaient déjà posé des actions en ce sens avant de recevoir la visite de la Commission.

12. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002. Rapport synthèse*, Québec, juillet 2003, p. 12.

13. *Ibid.*, p. 14.

Cohérence

La Commission a été à même de constater que, dans l'ensemble, les programmes offerts par les collèges privés non subventionnés sont cohérents. Elle note que plusieurs établissements se sont dotés d'outils comme des logigrammes afin d'assurer la cohérence de leurs programmes. En général, les activités d'apprentissage permettent la prise en charge des compétences et les liens entre les cours et les compétences sont clairs. La séquence des cours est adéquate dans la majorité des programmes évalués, c'est-à-dire qu'elle facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments du programme. Il s'agit d'ailleurs là d'une préoccupation des établissements. De façon générale, la charge de travail correspond à la pondération prévue ou, lorsqu'elle est plus exigeante, les étudiants ne s'en formalisent pas. Il n'en demeure pas moins que les collèges devraient s'assurer que la pondération inscrite correspond à la charge de travail estimée.

Pour ce qui est des plans de cours, la Commission a cependant constaté des lacunes dans plus de la moitié des établissements. Par exemple, selon les collèges, des plans de cours n'indiquent pas le contexte de réalisation, les standards ou les éléments de compétence, ce qui peut gêner les étudiants dans leur compréhension des objectifs des cours. Les établissements concernés devront ainsi revoir leurs mécanismes d'élaboration et d'approbation des plans de cours afin de s'assurer que ceux-ci comprennent toute l'information prescrite par le RREC. La Commission a d'ailleurs émis plusieurs avis à cet effet (annexe 2).

Les collèges doivent s'assurer que les plans de cours comprennent toute l'information nécessaire.

Bref, la Commission constate que la majorité des collèges privés non subventionnés offrent à leurs étudiants des programmes cohérents. Rappelons que plus de la moitié des collèges doivent néanmoins apporter des améliorations en ce qui concerne les plans de cours.

Méthodes pédagogiques et encadrement

Comme la Commission l'avait souligné dans ses rapports précédents, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants constituent assurément l'une des forces de la mise en œuvre des programmes dans les collèges privés non subventionnés. Dans la plupart des établissements dont le programme a été évalué dans le cadre de la présente opération, les méthodes sont diversifiées, dynamiques et adaptées aux compétences ainsi qu'aux caractéristiques des étudiants. Les approches pédagogiques comme les mises en situation, la pédagogie par projet, les laboratoires ou les jeux de rôle visent à donner à l'étudiant une idée juste du travail pour lequel il est formé. Par ailleurs, environ la moitié des collèges incluent des stages dans leurs programmes. La place prépondérante accordée à l'aspect pratique dans l'enseignement est particulièrement appréciée des étudiants.

Les méthodes pédagogiques et le suivi personnalisé des étudiants sont des forces des collèges.

Par ailleurs, bien que les collèges privés non subventionnés disposent rarement de ressources spécialisées pour assurer les services de soutien et de suivi des étudiants, la Commission observe que les étudiants bénéficient d'un bon encadrement. La plupart des collèges offrent

en effet un suivi personnalisé, souvent par la direction elle-même, ce que permet la petite taille de la plupart de ces établissements. Plusieurs ont adopté des mesures de soutien à la réussite, comme le tutorat pour les étudiants en difficulté, les périodes de récupération, les plans de rattrapage ou le mentorat, sans oublier le rôle joué par les techniciens et les professeurs auprès des étudiants. Ceux que la Commission a rencontrés lors des visites ont, pour la plupart, parlé en termes élogieux de leurs professeurs, les décrivant comme compétents, dynamiques et facilement accessibles.

Bref, la qualité des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants dans les collèges privés non subventionnés repose en bonne partie sur l'engagement des professeurs envers les étudiants ainsi que sur leur disponibilité.

Ressources humaines et matérielles

La Commission a constaté que les ressources humaines et matérielles sont adaptées aux programmes offerts dans les collèges privés non subventionnés. Les professeurs sont en nombre suffisant et ont généralement un diplôme universitaire ou technique dans leur domaine d'enseignement. Ils comptent souvent plusieurs années d'expérience en enseignement, de même qu'une expertise professionnelle qui représente un atout indéniable. Comme la grande majorité des professeurs sont des chargés de cours actifs dans un domaine relié à la formation, ils maintiennent leurs compétences à jour. La Commission a remarqué que plus de la moitié des établissements ont mis en place un mécanisme d'évaluation sous la forme d'un questionnaire rempli par les étudiants à la fin de chaque cours et permettant au professeur d'obtenir une rétroaction sur son enseignement. La Commission a également pu observer que plusieurs collèges peuvent compter sur une équipe professorale stable. Par ailleurs, la contribution à la qualité du programme du personnel autre que le personnel enseignant est à souligner.

Dans presque tous les établissements, les ressources matérielles sont de qualité et en nombre suffisant pour répondre aux besoins du programme, des étudiants et des professeurs. Dans certains cas, elles sont même de grande qualité. Cette situation tranche avec celle qui avait été observée lors de la première évaluation de programme dans ces établissements, où la qualité

des ressources matérielles soulevait des problèmes dans bon nombre d'établissements.¹⁴ Désormais, la plupart des collèges renouvellent leurs équipements et mettent à jour leurs logiciels spécialisés sur une base régulière. Certains se sont dotés d'un plan

Les collèges offrent un environnement favorable aux études supérieures.

d'acquisition qui leur permet de s'assurer que leurs équipements et leurs logiciels sont à la fine pointe de la technologie. La direction voit à ce que les locaux soient en nombre suffisant et bien aménagés. Les quelques collèges qui ont relevé des lacunes sur le plan des ressources matérielles ont prévu des actions visant à apporter des améliorations; certains de ces changements avaient déjà été apportés au moment de la visite de la Commission. En résumé,

14. *Idem*, Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Rapport synthèse, Québec, décembre 1999, p. 20.

la plupart des établissements disposent des ressources nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de leurs programmes d'études. Plusieurs collèges rendent accessibles leurs salles informatiques, leurs studios ou leurs autres équipements en dehors des heures de cours (par exemple, le soir et la fin de semaine). Dans l'ensemble, les étudiants comme les professeurs se disent satisfaits des différentes ressources des programmes et de leur disponibilité. En somme, les collèges privés non subventionnés offrent généralement un environnement favorable à des études supérieures.

Efficacité

La Commission a constaté que les deux tiers des programmes qu'elle a évalués dans le cadre de cette opération sont efficaces. Les autres ne le sont que partiellement, dans la plupart des cas en raison d'améliorations à apporter par rapport à l'évaluation des apprentissages.

Les établissements ont mis en place des processus de recrutement conformes aux directives du RREC et qui, pour la plupart, leur permettent d'accueillir des étudiants en mesure de réussir dans leur programme. Dans la majorité des programmes évalués, le taux de réussite dans les cours est élevé, variant entre 80 % et 100 %. Cette réussite dans les cours ne s'accompagne cependant pas toujours d'un taux de diplomation élevé, ce qui soulève dans environ la moitié des collèges un questionnement sur les causes de cet écart. Les collèges se sont penchés sur cet enjeu et ils ont relevé plusieurs causes d'abandon comme le manque de motivation, les problèmes personnels ou financiers, les changements d'orientation ou l'obtention d'un emploi avant la fin de la formation. Par ailleurs, certains étudiants s'inscrivant dans un programme menant à une AEC ne veulent pas nécessairement obtenir un diplôme, mais souhaitent plutôt parfaire leurs connaissances dans un domaine, le diplôme n'étant pas toujours nécessaire pour entrer sur le marché du travail. Les collèges ont adopté des mesures pour améliorer la persévérance jusqu'à la diplomation, dont certaines visent plus particulièrement les étudiants qui abandonnent juste avant la diplomation. Ainsi, dans certains collèges, les étudiants peuvent se prévaloir d'un droit de reprise de l'évaluation finale de cours ou d'un délai pour remettre leur rapport de stage à la fin de leur programme. La Commission souligne les efforts déployés par les collèges en vue d'améliorer la persévérance et la diplomation. Elle estime néanmoins que ceux-ci doivent poursuivre leur réflexion sur les causes d'abandon, notamment dans un contexte où des taux de diplomation relativement faibles dans certains collèges avaient déjà été notés lors de l'évaluation de programme précédente dans les collèges privés non subventionnés.¹⁵ La Commission juge également que certains collèges doivent revoir l'information offerte sur les exigences et les objectifs de la formation de telle manière que l'étudiant qui s'inscrit dans un programme le fasse de manière éclairée.

Des taux de réussite élevés, mais des améliorations souhaitées à l'égard de la persévérance et de la diplomation.

15. Idem, Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002. Rapport synthèse, Québec, juillet 2003, p. 16-17.

La Commission a constaté que, dans la majorité des collèges, les évaluations finales correspondent à ce que la PIEA prévoit, qu'elles sont de nature synthèse, qu'elles sont en adéquation avec les compétences du cours et que leur niveau de difficulté ainsi que leur pondération sont suffisants pour rendre compte de la maîtrise des compétences, et ce, de manière individuelle. Toutefois, dans environ le quart des collèges, les évaluations finales de cours, incluant le stage, ne permettent pas d'attester la maîtrise des compétences visées et de garantir l'équivalence de l'évaluation. La Commission a formulé une recommandation aux collèges concernés (annexe 2).

Près de la moitié des programmes évalués se terminent avec un stage dont la durée varie entre trois semaines et une session (annexe 1) alors que les autres se terminent par des projets de fin de session de nature intégrative. Les stages ou les projets d'intégration constituent un moyen profitable pour l'étudiant de terminer sa formation en lui permettant de faire le lien entre ses apprentissages et de démontrer sa maîtrise des compétences du programme. Dans le cas de la gestion des stages, la Commission avait cependant relevé d'importantes lacunes lors d'une évaluation de programme précédente. Elle avait notamment constaté que le stage était rarement une véritable activité d'intégration, que sa supervision ou son encadrement faisait souvent défaut et que son évaluation était souvent lacunaire. L'enjeu du stage avait alors fait l'objet d'une recommandation dans pratiquement tous les collèges qui en offraient un.¹⁶ Aujourd'hui, la Commission est à même de constater que des progrès importants ont été réalisés, en particulier en ce qui concerne l'encadrement des stagiaires. En général, le stage est une activité pédagogique en lien avec les objectifs du programme, une documentation adéquate sur le stage (guide, plan de cours) est fournie à l'étudiant et la supervision est assurée par un coordonnateur de stage ou par un professeur.

Bien que la Commission soit arrivée à la conclusion que la majorité des programmes sont efficaces, que des progrès par rapport à la qualité des stages et à l'évaluation, entre autres celle des stages, ont été réalisés depuis la précédente évaluation, elle tient à encourager les collèges à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer l'efficacité de leurs programmes, notamment en haussant le taux de diplomation. Par ailleurs, la Commission tient à rappeler aux collèges qu'ils doivent rester vigilants au regard de l'encadrement et de l'évaluation des stagiaires même si elle a constaté des progrès depuis la dernière évaluation de programme réalisée dans les collèges privés non subventionnés.

Gestion

La Commission constate que, dans presque tous les collèges privés non subventionnés, le partage des responsabilités, le processus décisionnel ainsi que les communications entre les personnes engagées dans la mise en œuvre du programme favorisent une gestion efficace des programmes. La structure organisationnelle de ces collèges est adaptée à leur taille. La Commission a observé que le climat de travail y est généralement bon, voire convivial.

16. *Ibid.*, p. 15.

Les professeurs et les étudiants sont généralement bien informés sur les programmes et les différentes règles en vigueur, notamment celles qui portent sur l'évaluation des apprentissages. Certains collèges remettent l'ensemble des documents sur le programme et les politiques lors de l'embauche des professeurs et lors de l'admission des étudiants. Plusieurs établissements offrent des journées d'accueil pour les étudiants et les professeurs, remettent des guides du programme, des agendas ou d'autres documents. Enfin, le site Web du collège ou l'intranet est un autre bon moyen de rendre l'information disponible.

Lors de la précédente évaluation de programme dans les collèges privés non subventionnés, la Commission avait constaté que l'encadrement et le soutien pédagogiques auprès des professeurs étaient insuffisants, voire absents dans plusieurs collèges, ce qui représentait un problème d'autant plus important que ces derniers étaient souvent des chargés de cours qui ne possédaient pas de formation pédagogique¹⁷. La Commission observe qu'un meilleur encadrement pédagogique est maintenant donné aux professeurs, notamment au moment de l'embauche. Ainsi, plus de la moitié des collèges ont mis en place un système de mentorat destiné à faciliter l'intégration des nouveaux chargés de cours. De plus, la majorité organise des activités de formation ou des journées pédagogiques au cours desquelles de la formation sur le programme est offerte. Par ailleurs, le tiers des collèges aident leurs professeurs à élaborer les plans de cours et parfois aussi les outils d'évaluation des apprentissages ou encore invitent des conférenciers ou des spécialistes. Quelques-uns ont même mis en place des mesures d'encadrement pédagogique diversifiées, ce qui contribue à bien soutenir les professeurs dans leur enseignement et à développer une vision commune du programme. Plus rarement, certains facilitent le perfectionnement, notamment en offrant aux professeurs un soutien financier.

Bien que la Commission ait noté que la gestion pédagogique s'était améliorée dans plusieurs collèges, elle a tout de même observé certaines lacunes par rapport à l'application de la PIEA qui démontrent que les collèges doivent poursuivre, voire accroître leurs efforts dans certains cas pour offrir un encadrement et un soutien pédagogiques de qualité (annexe 1). Par exemple, la Commission a constaté que dans plusieurs collèges, les plans de cours ne comprennent pas toute l'information prévue par le RREC. Elle a aussi observé que quelques collèges devront revoir l'évaluation finale ou celle du stage de manière à attester la maîtrise des compétences. Par ailleurs, quelques professeurs rencontrés lors des visites de la Commission ont exprimé le besoin de recevoir davantage de formation, notamment sur l'approche par compétences.

En conclusion, la Commission ne peut que rappeler l'importance que revêt un encadrement pédagogique des professeurs de qualité pour l'amélioration continue des programmes.

17. *Ibid.*, p. 17.



L'évaluation de l'application de la PIEP

La Commission a demandé aux établissements de jeter un regard critique sur l'application de leur Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études selon deux critères, soit la conformité et l'efficacité.

La conformité

Les collègues étaient invités à évaluer la conformité de l'application de leur politique en vérifiant si tous les intervenants exerçaient leurs responsabilités telles qu'elles sont décrites dans le texte et si l'évaluation s'était déroulée selon le processus et les critères prévus. Enfin, les collègues devaient juger si leur politique était bien adaptée à leur situation particulière.

En s'appuyant sur le *Cadre de référence*¹⁸, la Commission a décidé d'examiner la conformité de l'application de la PIEP en se penchant sur le choix du programme, le système d'information et le processus de l'évaluation de programme. Elle constate que, dans plus de la moitié des collèges, les évaluations de programme ont été menées en conformité avec la politique en vigueur ; dans la plupart des autres, la Commission a conclu à une application partiellement conforme.

Le choix du programme

En premier lieu, signalons que 7 des 18 établissements n'offrent qu'un seul programme (annexe 3). La grande majorité des autres collèges qui offrent plus d'un programme ont respecté les balises de leur politique en effectuant le choix du programme à évaluer. Dans certains cas, tout en respectant la politique, les collègues ont arrêté leur choix sur un programme qui présentait un enjeu particulier ou sur un programme n'ayant pas encore été évalué depuis son implantation. Certains ont choisi le programme le plus important en termes d'effectif étudiant.

Le système d'information

Le suivi des programmes représente un élément essentiel de leur gestion. Les collègues prévoient dans leur PIEP la mise en œuvre d'un système d'information qui constitue un outil essentiel pour apprécier l'évolution de leurs programmes. Ce système doit permettre de dresser un portrait juste de la situation des programmes offerts, de contribuer au processus permettant de choisir le programme à évaluer et de fournir les données utiles à leur évaluation en profondeur. La Commission a noté que presque tous les collèges visités disposaient d'un système d'information et que la majorité d'entre eux l'ont utilisé comme établi dans la PIEP, c'est-à-dire que l'évaluation de programme a reposé sur les données répertoriées dans leur

18. Idem, Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence, Québec, mars 2011, p. 14 à 16.

politique. Toutefois, certains n'y ont eu recours que partiellement en ne recueillant pas l'ensemble des données prévues dans leur politique, notamment les données perceptuelles. Certains d'entre eux ont reconnu qu'ils n'avaient pas régulièrement alimenté leur système de telle sorte qu'ils ont dû pallier le manque d'informations sur le programme lors de son évaluation, ce qui a alourdi le processus d'autoévaluation. Ces collègues se sont engagés à mieux alimenter leur système d'information à l'avenir pour le rendre plus efficace.

Par ailleurs, bien que la Commission ait observé que plusieurs de ces établissements ont un système d'information bien organisé qui permet une collecte structurée et continue des données pour traiter les différents aspects du programme, elle considère que, dans quelques cas, des améliorations doivent être apportées au système. Ainsi, elle a noté qu'il restait une minorité de collègues où l'implantation d'un tel système devait être complétée ou bonifiée; ceux-ci ont prévu des actions en ce sens. En outre, en s'appuyant sur l'analyse qu'elle a faite des rapports d'autoévaluation et des données recueillies lors des visites, la Commission a été à même de constater que plusieurs collègues doivent améliorer la collecte des données afin de rendre leur système d'information plus performant.

Le processus d'évaluation

Les PIEP des collègues balisent le processus d'évaluation de programme en précisant les étapes de l'évaluation, soit l'adoption d'un devis, la réalisation de l'évaluation et son suivi. La Commission s'est intéressée à la réalisation des travaux d'autoévaluation par l'instance prévue, à la consultation des principaux intervenants concernés par le programme (comme les professeurs, les étudiants, les diplômés et les employeurs) et enfin au rapport d'autoévaluation.

Le processus d'évaluation s'est révélé conforme ou généralement conforme dans plus de la moitié des collègues. Dans l'ensemble, les responsabilités ont été assumées en conformité tant en ce qui a trait à l'encadrement de l'évaluation qu'au travail effectué par le comité. Ainsi, dans la majorité des collègues, l'élaboration du devis, la collecte des données, les consultations, la rédaction et la diffusion du rapport ont été faites selon les règles de la politique. Dans plusieurs cas, la composition du comité d'autoévaluation n'a pas été entièrement conforme à ce qui était prévu en raison de changements organisationnels ou parce qu'il s'est avéré difficile d'y intégrer des représentants des employeurs ou des étudiants. Plusieurs des collègues concernés ont prévu revoir leur PIEP pour l'adapter à leur réalité.

Enfin, la Commission a observé qu'une minorité de collègues n'a pas élaboré de devis ou diffusé le rapport d'autoévaluation à l'ensemble de la communauté collégiale comme le stipule leur PIEP. La Commission tient à rappeler aux collègues que l'élaboration d'un devis constitue un moment stratégique dans le processus d'évaluation puisque celui-ci sert à bien guider les travaux. Elle insiste également sur l'importance d'assurer la transparence du processus en diffusant le rapport à l'ensemble de la communauté.

L'efficacité

La Commission a demandé aux collèges de faire l'examen de l'efficacité de l'application de leur PIEP en vérifiant si les résultats obtenus sont propres à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et s'ils ont un impact sur son amélioration, si l'évaluation a conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme et si elle a permis d'élaborer un plan d'action approprié pour l'améliorer. Seuls quelques établissements se sont dotés d'un plan d'action pour améliorer l'application de leur politique parce que la plupart jugeaient que l'application avait été conforme et efficace. Pour sa part, la Commission conclut que l'application de la PIEP a été efficace ou généralement efficace dans la grande majorité des collèges.

La Commission note que l'application de la politique a permis à la plupart des collèges d'atteindre les objectifs de leur politique, en particulier celui d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue du programme.

Cette application a conduit la grande majorité des collèges à poser un diagnostic juste et précis de l'état du programme évalué et à relever ses forces et ses aspects à améliorer. Sauf exception, les collèges se

La plupart des collèges se sont assurés de l'amélioration continue de leur programme.

sont donné un plan d'action en vue d'améliorer leur programme. Plusieurs avaient d'ailleurs déjà mis en œuvre certaines actions découlant de leur autoévaluation au moment de la visite de la Commission. Notons qu'environ le quart des collèges avait modifié leur programme en révisant certains contenus de cours ou en revoyant les compétences du programme ou la grille de cours. Autant d'établissements avaient révisé les plans de cours et certains avaient en plus revu les outils d'évaluation. Quelques collèges avaient mis en œuvre de nouvelles mesures pour mieux encadrer leurs étudiants et les aider à réussir alors que d'autres ont amélioré les ressources du programme (manuels revus, nouveaux logiciels). Enfin, deux des sept collèges qui avaient décidé de réviser leur PIEP l'avaient fait avant la visite de la Commission.

Dans quelques rares collèges, la Commission a observé des faiblesses reliées au suivi de l'évaluation, notamment l'absence d'échéancier de réalisation ou de répartition des responsabilités.

La démarche

Dans le cadre de chacune des opérations d'évaluation qu'elle a menées à ce jour, la Commission a toujours examiné la démarche d'autoévaluation des établissements en vue d'en souligner les points forts et les aspects qui méritent d'être améliorés. Cette attention s'inscrit dans la volonté de la Commission de soutenir les établissements dans le développement d'une expertise en évaluation.

L'appréciation par la Commission de la démarche retenue par chacun des collèges repose sur un certain nombre d'éléments requis pour la réalisation d'une démarche de qualité. Plus précisément, l'examen de la Commission a porté sur la production d'un devis guidant la démarche, la collecte de données jugées pertinentes, suffisantes et de sources variées, la

consultation des principaux acteurs, la production d'analyses objectives, rigoureuses et approfondies de même que l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action en lien avec les problématiques retenues.

La Commission estime que la majorité des collèges ont réalisé une démarche qui a permis de tracer un portrait juste du programme évalué et de bien traduire la réalité du collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP. Cependant, lors de prochaines évaluations, quelques collèges devront revoir des aspects de leur démarche afin de tirer parti des retombées liées à ces évaluations. Les lacunes les plus courantes relevées par la Commission concernent l'insuffisance de données recueillies et le manque de rigueur et de profondeur dans leur analyse. Lorsque la démarche réalisée par un collège présentait des lacunes importantes, la Commission a formulé des avis afin que soit corrigée cette situation lors d'une prochaine évaluation (annexe 2).

La Commission a pu constater que, sauf exception, les plans d'action mis en œuvre par les établissements sont de qualité. Plusieurs collèges avaient déjà apporté des améliorations à leur programme ou à leur politique au moment de la visite de la Commission.



Conclusion

Au terme de cette opération d'évaluation de programme et de l'application de la PIEP, la Commission a constaté que la majorité des programmes sont de qualité ; elle était arrivée à la même conclusion lors des deux précédentes évaluations de programme. La Commission a encore pu observer la compétence des professeurs ainsi que leur engagement envers leurs étudiants et leur disponibilité. Elle a remarqué la diversité et le dynamisme des méthodes pédagogiques qu'ils utilisent. De plus, elle a noté que la plupart des établissements disposent des ressources adéquates pour assurer le bon fonctionnement de leurs programmes d'études. La Commission a aussi été favorablement impressionnée par la disponibilité du personnel des collèges et par les mesures prises par plusieurs établissements pour rendre accessibles leurs équipements ou leurs salles en dehors des heures de cours afin de répondre aux besoins de leurs étudiants. Ce sont là des forces des programmes.

Entre les dernières évaluations de programme et la présente opération, la Commission a constaté que des améliorations avaient eu lieu quant à la qualité des programmes offerts par les collèges privés non subventionnés. En premier lieu, rappelons qu'à l'exception de quelques nouveaux collèges, tous ont maintenant une PIEP. Ensuite, l'efficacité des mécanismes de liaison avec les employeurs de même que la gestion pédagogique se sont améliorées dans la plupart des collèges. La majorité des établissements mettent maintenant en œuvre des mesures pour faciliter l'intégration des nouveaux professeurs, organisent des activités de formation ou des journées pédagogiques et aident les professeurs dans l'élaboration de leurs plans de cours. Enfin, alors que le stage avait été l'objet de plusieurs avis lors de la précédente évaluation de programme, la Commission a noté que des progrès importants ont depuis été réalisés.

La Commission est arrivée à la conclusion que la majorité des programmes évalués dans le cadre de cette opération sont pertinents, cohérents et efficaces et ont une gestion efficace. Quelques aspects à améliorer ont toutefois été relevés. Ainsi, les mécanismes de liaison avec les employeurs et les diplômés doivent être mieux structurés pour en améliorer l'efficacité. Par ailleurs, plus de la moitié des établissements considérés devront revoir leurs mécanismes d'élaboration ou d'adoption de leurs plans de cours afin de s'assurer de leur conformité au RREC et à leur PIEA. Quelques collèges devront reconsidérer leur mode d'évaluation des stages ou des autres types d'évaluation finale de cours afin que ces évaluations permettent d'attester la maîtrise des compétences. Les lacunes qui touchent les plans de cours et les évaluations finales démontrent la nécessité pour les collèges de poursuivre leurs efforts d'encadrement pédagogique des professeurs, notamment en ce qui a trait à l'application de la PIEA. Certains collèges devront poursuivre leur réflexion sur les causes du faible taux de persévérance et de diplomation et continuer d'appliquer les mesures qu'ils ont adoptées pour les améliorer.

Par ailleurs, la Commission a constaté que, dans certains collèges, le système d'information devait être amélioré, notamment en comblant les lacunes dans la cueillette des données. Dans quelques établissements, un véritable système d'information doit encore être implanté.

Le Commission rappelle qu'un système d'information sur les programmes représente la pierre d'assise du développement d'une culture d'évaluation. De pair avec d'autres facteurs organisationnels ou conjoncturels, l'examen périodique des données et des indicateurs du système contribue à fixer le moment opportun pour réaliser l'évaluation d'un programme d'études; il sert également à déterminer les enjeux qui seront formulés dans le devis d'évaluation. Bref, un système d'information efficace permet de guider et de soutenir la gestion des programmes.¹⁹

La Commission a observé que cette démarche a été bénéfique pour la grande majorité des collèges en leur permettant de poser un diagnostic juste et précis sur l'état de leur programme. Un plan d'action a été adopté par la plupart des établissements afin de l'améliorer. Plusieurs avaient d'ailleurs mis en œuvre, entre leur autoévaluation et la visite de la Commission, certaines des actions qu'ils avaient adoptées, ce qui témoigne du sérieux de leur engagement à assurer une formation de qualité. Par ailleurs, l'évaluation de l'application de leur politique sous l'angle de l'exercice des responsabilités a amené certains collèges à apporter des ajustements à leur politique ou à décider de la réviser afin, entre autres buts, de l'harmoniser à leurs pratiques.

En résumé, les collèges privés non subventionnés ont maintenant démontré leur capacité à améliorer la qualité de leurs programmes d'études en appliquant leur PIEP de façon conforme et efficace. À la suite de cette opération, la Commission s'attend désormais à ce qu'ils veillent à l'application continue de leur politique, c'est-à-dire qu'ils portent de façon périodique un regard approfondi sur les différents aspects de chacun de leur programme et qu'ils prennent en charge les améliorations découlant de cet examen à l'aide de mécanismes efficaces. La Commission pourra dès lors témoigner de l'efficacité des mécanismes mis en œuvre par les collèges dans le cadre de son évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

19. *Ibid.*, p.14-15.



Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE. DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES. *Effectif à l'enseignement collégial dans les collèges privés non subventionnés selon le sexe, trimestres d'automne des années scolaires 1994-1995 à 2014-2015*. Données en date du 21 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE. DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES. *Effectif à l'enseignement collégial dans les collèges privés non subventionnés selon le groupe d'âge, trimestres d'automne des années scolaires 1994-1995 à 2014-2015*. Données en date du 21 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE. DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES. *Effectif à l'enseignement collégial dans des programmes menant à une attestation d'études collégiales selon l'organisme, trimestres d'automne des années scolaires 1994-1995 à 2014-2015*. Données en date du 21 février 2015.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE. DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES. *Effectif à l'enseignement collégial dans un programme menant à une attestation d'études collégiales selon le réseau d'enseignement, trimestres d'automne des années scolaires 1994-1995 à 2014-2015*. Données en date du 21 février 2015.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Orientations et cadre de référence*, Québec, juin 2015, 79 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, Québec, mars 2011, 24 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Guide d'évaluation*, Québec, octobre 2010, 18 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés. Cadre d'analyse*, Québec, septembre 2010, 17 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés. Document d'orientation*, Québec, avril 2010, 9 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés menée en 2001-2002. Rapport synthèse*, Québec, juillet 2003, 32 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés. Rapport synthèse*, Québec, décembre 1999, 46 p.



Annexe 1

Collèges et programmes évalués lors de la présente opération (2011-2015)

Établissement	Titre du programme	Nombre d'unités	Durée	Stage
CDE Collège	<i>Gestion de commerces (LCA.AK)</i>	52,33	1 470 heures	✓
Collège April-Fortier	<i>Organisation de voyages nationaux et internationaux (LCL.161)</i>	20	570 heures	✓
Collège CDI/ Administration. Technologie. Santé	<i>Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.13)</i>	39	1 200 heures	✓
Collège de l'immobilier du Québec	<i>Courtier immobilier (EEC.22)</i>	16,66	450 heures	
Collège de photographie Marsan	<i>Photographie commerciale (NTA.1M)</i>	27,66	1 020 heures	
Collège Herzing inc.	<i>Conception et dessin assistés par ordinateur (ELC.1Q)</i>	48	1 680 heures	✓
Collège Inter-Dec	<i>Design infographique (NTA.1C)</i>	31,33	915 heures	
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-St-Jean	<i>Programmeur analyste (LEA.1A)</i>	53,66	1 575 heures	✓
Collège radio télévision de Québec inc.	<i>Animation radiophonique (NWY.17)</i>	25,33	780 heures	
Collège Salette inc.	<i>Concepteur infographiste (NTA.0F)</i>	42	1 260 heures	
Collège Technique de Montréal inc.	<i>Techniques de l'architecture (EEC.17)</i>	44,33	1 195 heures	
École de danse de Québec	<i>Danse contemporaine (NRC.02)</i>	65	2 490 heures	
École du Show-Business	<i>Agent de commercialisation (LCA.3X)</i>	23,33	570 heures	
École nationale de l'humour	<i>Écriture humoristique (NRC.0E)</i>	35	855 heures 18 mois	✓
Institut d'enregistrement du Canada	<i>Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (NNC.0B)</i>	26,66	795 heures	✓
Institut supérieur d'informatique (ISI)	<i>Programmation, réseaux et télécommunications (LEA.5F)</i>	61,66	1 725 heures	✓
Institut Trébas Québec inc.	<i>Traitement de sons et conception sonore (NNC.0A)</i>	23	540 heures	✓
Musitechnic Formation	<i>Techniques de production audio (NNC.0F)</i>	21,33	645 heures	
Collège d'enseignement en immobilier inc.	En attente du rapport d'autoévaluation			
Collège La Cabriole	En attente du rapport d'autoévaluation			

Le Collège Salette n'offre pas de stage, mais les étudiants font un vrai projet client à la dernière session du programme.



Annexe 2

Les recommandations émises dans le cadre de cette opération

Critères	Nombre de recommandations
Démarche d'évaluation	4
Pertinence	2
Cohérence	4
Méthodes pédagogiques et encadrement	0
Ressources humaines et matérielles	0
Efficacité du programme	7
Gestion	3
Conformité de l'application de la PIEP	1
Efficacité de l'application de la PIEP	1
Plan d'action	2



Annexe 3

Portrait des collèges considérés dans le rapport

Nom du collège	Date de fondation	Nombre d'AEC autorisées	Secteurs de formation	Total des évaluations de programme entre 1996 et 2003	Évaluation de l'application de la PIEA (2006-2011)
CDE Collège (collège de l'Estrie)	1994 (permis 1994)	17	Technologies de l'information, de l'administration et de la bureautique	1	✓
Collège April-Fortier	1979/1996 (AEC depuis 1996)	1	Tourisme	1	✓
Collège CDI/ Administration. Technologie. Santé	1969 (AEC depuis 1973)	10	Administration, informatique, santé, art et design, domaine juridique et éducation à l'enfance	1	✓
Collège de l'immobilier du Québec	1992 (AEC depuis 1993)	3	Courtage immobilier	1	✓
Collège de photographie Marsan	1984 (AEC depuis 1984)	2	Photographie	3	✓
Collège Herzing inc.	1965 (AEC depuis 1977)	14	Éducation, santé, design, informatique, gestion des affaires	2	✓
Collège Inter-Dec	1983 (AEC depuis 1985)	15	Arts numériques et design d'intérieur	2	✓
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-St-Jean	1995	6	Technologies de l'information	0	✓
Collège radio télévision de Québec inc.	1989 (AEC depuis 1996)	1	Animation radiophonique	1	✓
Collège Salette inc.	1942/1985 (AEC depuis 1985)	3	Infographie, design Web, illustration publicitaire	1	✓
Collège Technique de Montréal inc.	1967 (AEC depuis 1994)	1	Architecture	1	✓
École de danse de Québec	1980 (permis 1996)	1	Danse	0	non
École du Show-Business	1994 (permis 1999)	9	Arts de la scène	1	✓
École nationale de l'humour	1988 (permis 1992)	2	Humour	1	✓
Institut d'enregistrement du Canada	1984/2001	1	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	1	✓
Institut supérieur d'informatique (ISI)	1986 (AEC depuis 1997)	6	Informatique	1	✓
Institut Trébas Québec inc.	1979 (permis 1994)	6	Enregistrement, conception sonore, gestion dans l'industrie de la musique et production cinématographique	2	✓
Musitechnic Formation	1988 (AEC depuis 1989)	1	Production audio	1	✓

Les évaluations dont il est question dans ce tableau sont celles qui ont été faites à la demande de la Commission.

Le Collège MultiHexa Saguenay–Lac-St-Jean s’est dissocié du Collège Multihexa de Québec en 2001. Alors qu’il faisait partie de ce collège, il a offert une AEC à partir de 1990.

L’Institut d’enregistrement du Canada est un établissement privé non subventionné créé en 1984 à Toronto. Depuis 2001, l’Institut compte un campus dans le Vieux-Montréal. Il a obtenu son permis en 1996.



Annexe 4

Experts externes lors des visites d'évaluation

La Commission tient à remercier les personnes qui proviennent en majorité du réseau collégial et du milieu socioéconomique et qui l'aident bénévolement dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités lors des visites d'évaluation dans les établissements.

Gérard Aafort

Directeur adjoint aux études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Rachid Bêche

Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Nadyne Bédard

Conseillère pédagogique
Cégep Édouard-Montpetit

Jules Bélanger

Directeur du secteur Performa
Université de Sherbrooke

Lorraine Boisvert

Directrice adjointe aux études
Collège Ellis

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Lisa Boyle

Conseillère pédagogique
Cégep John Abbott

Luc Carrier

Professeur et assistant pédagogique
Collège April-Fortier

Florian Côté

Conseiller pédagogique à la
formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté

Directeur régional éducation, conformité
et affaires réglementaires – Québec
Collège CDI

Louis Côté

Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Michel Deguire

Coordonnateur de programme
Académie de l'Entrepreneurship Québécois

Daniel Delisle

Directeur des études à la retraite
Collège Ellis

Hubert Fortin

Directeur des études à la retraite
Collège Laffèche

Brenda Gareau

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Luc Lafontaine

Directeur des opérations
Musitechnic Formation

Sylvie Lord

Consultante en administration académique
Cégep Vanier

Suzanne Métras

Conseillère pédagogique
Cégep de Ste-Foy

Louis Morneau

Directeur adjoint aux études
Collège Bart (1975)

Guy Papillon

Directeur des études à la retraite
Cégep de Saint-Hyacinthe

Ghislaine Picard

Directrice des études
Campus Notre-Dame-de-Foy

Louis Pilote

Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Luce Poulin

Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Réjean Prévost

Conseiller pédagogique
Collège O'Sullivan de Québec

Robert Quesnel

Conseiller pédagogique à la retraite
Cégep Lionel-Groulx

Benoît Régis

Professeur de mathématiques
Cégep de Thetford

Michel Rouleau

Directeur du Collège constituant de Terrebonne
Cégep régional de Lanaudière

Michel Saint-Onge

Coordonnateur de l'enseignement à la retraite
Université du Québec à Chicoutimi

Lorraine Saint-Cyr

Directrice générale et adjointe aux opérations
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Marie-France Tassé

Directrice des études et du développement
Collège Inter-Dec

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière



Annexe 5

Membres du comité consultatif

La Commission tient à remercier les personnes qui proviennent en majorité du réseau collégial et du milieu socioéconomique et qui l'aident bénévolement dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux de ses comités consultatifs.

Benoît Dubreuil

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Francine Forget

Directrice générale
Conservatoire Lasalle

Johanne Cloutier

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Lorraine Saint-Cyr

Directrice générale et adjointe aux opérations
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

Florian Côté

Conseiller pédagogique à la formation
continue à la retraite
Collège d'Alma

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Guy Côté

Directeur régional éducation, conformité et affaires
réglementaires – Québec
Collège CDI

Personnes ayant également participé aux travaux du comité consultatif

Monsieur John Keyes a dirigé ce comité consultatif de sa création en 2010 jusqu'au mois d'avril 2014. Monsieur Benoît Dubreuil a par la suite assumé cette responsabilité. Enfin, Madame Hélène Gaudreau a coordonné les activités de cette opération jusqu'au mois de mai 2011. Madame Johanne Cloutier a par la suite assumé cette responsabilité.

John Keyes

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jules Bélanger

Directeur du secteur Performa
Université de Sherbrooke

Hélène Gaudreau

Coordonnatrice de projet
Conseil supérieur de l'éducation

Michel Rouleau

Directeur du Collège constituant de Terrebonne
Cégep régional de Lanaudière

Rachid Bêche

Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec 

DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER